

Canton de BOURGOGNE

Mairie de VILLERS-FRANQUEUX.

✉ : 1 Grand Rue – 51220 VILLERS-FRANQUEUX

[Mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr](mailto:Mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr)

---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 25/03/2024
--

Nombre de Conseillers :
----------------------------

- en exercice : 09
- de présents : 09
- de votants : 09

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 avril 2024 à 20h30,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villers-Franqueux  
sous la présidence de Madame LE DROGO Madeleine, adjointe au maire de  
Villers-Franqueux.

**Etaient présents :**

Messieurs : MALTOT Éric – ROSTEIN David - GEANCY Christophe – THIRIET  
Rémy,

Mesdames : LE DROGO Madeleine - FOURQUIN Corinne - MISSA Agnès -  
ROSIEZ Christine – BLAIZOT Carine.

### Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023
- vote du Compte Administratif 2023 ;
- vote du Compte de Gestion 2023 ;
- vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- vote des taux d'imposition 2024 ;
- vote du budget primitif 2024 ;
- Incorporation des biens de l'association foncière dans le patrimoine de la commune ;
- Désaffectation et aliénation après enquête publique du Chemin rural n°38 dit des Belles Haies ;
- Reprise de concessions en état d'abandon ;
- Convention de répartition des frais de fonctionnement du RPE ;
- Divers

La séance a démarré par l'élection de madame FOURQUIN Corinne à l'unanimité, comme secrétaire de  
séance, sur proposition du maire.

### **I. Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023**

Le procès-verbal n'est pas approuvé, il est fait état d'une erreur d'orthographe dans le nom de famille de  
Madame ROSIEZ à la fin du compte-rendu. Le CR du conseil du 24 octobre 2023 sera représenté après  
correction lors du prochain conseil.

### **II – Vote du compte Administratif - Délibération n° 01-2024**

Monsieur le Maire a présenté les états de sa gestion comptable du patrimoine financier de la commune, par la  
lecture du budget de l'exercice 2023 et l'explication de certaines opérations dudit budget. Le maire a terminé  
sa présentation par le compte administratif de sa gestion qui fait apparaître :

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	198 012,29€	232 036,31€	34 024,02€
	Résultats antérieurs reportés		134 551,12€	134 551,12€
	Résultat à affecter	198012,29€	366 587,43€	<b>168 575,14€</b>

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de Investissement	Résultat propres à l'exercice 2023	17 637,86€	36 287,30€	18 649,44€
	Résultats antérieurs	14 661,74€	0.00€	-14 661,74€
	Résultat à affecter	32 299,60€	36 287,30€	<b>3 987,70€</b>

Restes à réaliser au 31/12/2023		Dépenses	Recettes	Solde
Investissement		31 500€	0.00€	<b>-31 500€</b>

Résultat cumulés 2023 y compris les restes à réalisés		Dépenses	Recettes	Solde
		261 811,89€	402 874,73€	<b>141 062,84€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré n'a émis aucune observation et a voté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023.

### III – Vote du compte de gestion : Délibération n° 02-2024

Le maire a fait une lecture des résultats budgétaires présenté par le comptable public pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le compte de gestion du receveur visé par le maire est conforme à celui de la gestion de l'ordonnateur, a voté à l'unanimité le compte de gestion.

### IV – Vote de l'Affectation du résultat 2023 - Délibération n° 03-2024

Vu les résultats de l'exercice 2023 et considérant les opérations à réaliser pour l'exercice 2024, le maire a proposé à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- **Compte 1068: financement de la section d'investissement de 27 512,30 €**
- **Ligne 002 Report en section de fonctionnement recette: 141 062,84 €**

La proposition du maire a été approuvée à l'unanimité.

### V – Vote des taux imposition 2024 : - Délibération n° 04-2024

Suite à l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions reçu de la direction des finances publiques (Etat 1259), le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et de reconduire ceux de 2023, soit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.02 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 8.70 %**
- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 13.64 %**

La proposition du maire a été votée à l'unanimité.

## VI – Vote du Budget primitif 2024 - Délibération n° 05-2024

Le maire a demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur les propositions du budget primitif l'exercice 2024, arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	368 377€	368 377€
Section d'investissement	182 350€	182 350€
<b>TOTAL</b>	<b>550 727€</b>	<b>550 727€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2024 présenté ci-dessus.

## VII – Incorporation des biens de l'association foncière dans le patrimoine de la commune

Le maire rappelle l'historique de l'association foncière. Cette association n'a plus d'activités depuis 15 ans, mais engendre un travail comptable inutile, puisqu'il faut sortir un bilan comptable tous les ans. La perception nous demande de dissoudre cette association afin de diminuer leurs coûts de fonctionnement. Les actifs de l'association repassent dans le fonctionnement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre l'association foncière.

## VIII - Désaffectation et aliénation après enquête publique du Chemin rural n°38 dit des Belles Haies - Délibération N°06-2024

Le maire fait état du relevé de géomètre concernant le chemin rural n°38 dit des belles haies. Une différence est constatée avec la surface relevée par l'acquéreur. L'acquéreur avait basé son prix sur 166 m<sup>2</sup>, le géomètre a quant à lui relevé 247 m<sup>2</sup>. Sur la base de cette surface, le prix de la cession est fixé à **2 825.92 €** comprenant la contrevalet du coût du géomètre et de l'enquête publique.

Décision validée à l'unanimité par le Conseil.

## IX- Reprise de concessions en état d'abandon

Lors du 1er procès-verbal en date du 07 septembre 2020, il a été constaté l'abandon de 80 concessions. Un second procès-verbal a été effectué le 29 février 2024 afin de confirmer l'état d'abandon des dites concessions. Seules 73 concessions, listées dans le procès-verbal, restent concernées par cette reprise. Monsieur le maire propose de diviser en 2 tranches les travaux, la 1ère cette année et la seconde en 2025. Les travaux commenceront par la moitié gauche du cimetière, ainsi on pourra mettre à jour notre numérotation des concessions et informatiser l'organisation et le fonctionnement du cimetière.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## X- Convention de répartition des frais de fonctionnement du RPE

Vu, la nouvelle convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Villers-Franqueux pour la subvention des prestations de service du RPE du Nord Rémois,

Vu la convention de répartition des frais de fonctionnement du Relais Petit Enfance (RPE Ex RAM) du Nord Rémois entre les communes associées (Berméricourt, Cormicy, Courcy, Loivre, Pouillon, Villers-Franqueux et Thil), notamment en son article 6,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de faire un avenant à la convention de répartition des frais entre les communes pour intégrer la nouvelle échéance de subvention des prestations du RPE par la CAF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de répartition des contributions des communes au fonctionnement du RPE.

## **X- Divers**

### Info département

Le département informe la commune qu'il va procéder au curage des fossés.

### Noël des enfants jumelé avec la commune de Pouillon

La nouvelle équipe municipale de Pouillon nous informe qu'elle reprend l'organisation de la fête de Noël en lien avec leur comité des fêtes et veut continuer l'association des 2 villages pour répartir les coûts une année sur 2. Cette année, c'est à eux d'organiser les festivités et propose de changer le vendredi soir contre un dimanche après-midi.

Le Conseil municipal est d'accord pour faire l'essai et reconduit sa confiance à Pouillon.

## **Tour de Table**

Mme MISSA signale que des canettes traînent dans le village, surtout rue de la Saussaie et que ce fait est de plus en plus récurrent.

M. THIRIET nous fait part de la future mise en service du nouveau radar au Canard à quatre pattes sur le tronçon limité à 70 Km/h.

M. ROSTEIN demande si on va verser la prime d'indemnité inflation aux employés communaux, le maire répond qu'il n'a pas donné suite.

Fin de la séance 22h10.